

par la force brute des bâtons, sont demeurés par la force plus brutale d'un vote arbitraire; c'est parce qu'une majorité qui suivant les us et coutumes parlementaires du Bas-Canada a pris sur elle de décider des questions de forme qui concernaient cette partie de la province; c'est enfin parce que les deux voix de majorité qu'il y avait dans cette chambre ont dit à ceux qui avaient droit de rester, sortez; à ceux qui devaient sortir, restez. Mais cela mis à part l'administration n'est pas forte de 16 voix comme elle le prétend. La saison de l'année que l'on a choisie pour convoquer cette session de la législature a plus influé que les meilleurs arguments sur le vote de ce soir. Quelle montre en effet ceux des membres de l'opposition qu'elle a ralliés! Si elle a gagné une voix d'un côté, elle en a perdue une de l'autre. En cela est la réaction? Qui a-t-on converti dans cette chambre depuis l'année dernière? Numériquement l'administration n'est donc pas si forte qu'elle le paraît. Mais je dis que moralement, que politiquement, elle n'est pas forte du tout. Je dis même qu'elle est faible, et très faible. Une administration est forte lorsque ceux qui la composent ont une confiance réciproque les uns dans les autres; lorsque comme corps, et comme tout elle a confiance dans ses propres actes, dans sa propre force; elle est forte lorsque ceux que chaque partie de cette administration est censée représenter ont confiance dans ceux qui les y représentent, elle est forte enfin; lorsque ceux qui la supportent, la supportent à cause de la confiance qu'ils ont en elle. Voilà je crois des conditions raisonnables. Ce n'est pas trop exiger que d'exiger d'une administration pour la dire forte, ce que je viens d'énumérer. Eh bien je dis que l'administration que lord Metcalfe nous a léguée, que l'administration qu'il a substituée après bien du temps et des peines, à une administration forte, trop forte, dangereusement forte selon quelques uns, non-seulement ne remplit pas toutes ces conditions; mais je dis qu'elle n'en possède aucune. Je dis que les membres de l'administration n'ont pas de confiance les uns dans les autres. Je dis que l'administration est divisée, que c'est une maison divisée qui ne peut tenir, qui va s'écrouler, tellement que chacun de ceux qui l'habite cherche où se réfugier, cherche un appui au dehors. Je demande si lorsque les membres d'une administration cherchent un appui en dehors de cette administration et de ceux qui la supportent, je demande si ces membres ont une confiance réciproque. J'insiste et je prie les membres du cabinet provincial de répondre à la question que je vais faire (écoutez! écoutez!) Est-il vrai ou n'est-il pas vrai que des membres de l'administration ont cherché en dehors de l'administration et en dehors de ceux qui la supportent les éléments d'une administration nouvelle? Cela est-il vrai, ou cela est-il faux? (écoutez! écoutez!) Qu'on dise que cela est faux si on ose le dire! (silence sur les bancs de l'administration. ... cris de écoutez à gauche.) Vraiment si on ne dit pas que cela est faux il serait bien superflu de dire que c'est vrai. Eh bien dit-on que l'administration actuelle qui a cherché un appui hors d'elle-même est une administration forte? Je dis de plus que non-seulement individuellement les membres de l'administration n'ont pas de confiance réciproque, mais que l'administration prise dans son ensemble n'a pas de confiance en elle-même. Un pouvoir a quelque confiance en lui-même lorsqu'il ose soit commencer, soit achever, soit continuer quelque chose d'utile au pays. Que nous dit le discours de l'administrateur? Il nous parle d'une loi de milice, et des secours à accorder à une ville infortunée, qui a des droits incontestables à la sollicitude de toute administration; et c'est tout. Bien entendu que les honorables membres vis-à-vis n'oublient pas les subsides! Ou sont les mesures que l'administration nous promettrait l'année dernière? Est-ce que pendant douze mois de vacance, il n'est pas survenu au cabinet quelque projet législatif; est-ce que pendant ces douze mois, les neuf membres dont se compose l'administration, n'ont pas eu à eux neuf une pensée législative quelconque? Ou bien tout est-il tellement pour le mieux sous le meilleur des gouvernements possibles, qu'il n'y ait plus rien à faire? Est-ce que les lois sont si parfaites, tellement bien exécutées; tellement perfectionnées qu'il n'y a plus rien de législatif à faire? Mais si l'on n'ose rien entreprendre de nouveau, du moins que sont devenues les mesures commencées l'année dernière? Ou est cette fameuse question, cette grande question Haut-Canadienne de l'Université? Je ne dis pas cela, à Dieu ne plaise, pour évoquer cette fatale question. C'est le malheur de notre condition dans cette chambre, c'est une des preuves de l'absurdité de la réunion des deux provinces, que d'être contraints, nous membres du Bas-Canada, à voter sur de pareilles questions. Je veux seulement rappeler à l'administration qu'elle devait tenir ou tomber avec cette mesure; *to stand or fall by it*, disait l'honorable membre pour London. Maintenant si elle a trouvé quelque moyen d'échapper cette fatale question, si elle l'a étouffé quelque part, je l'en remercie. Je félicite l'administration sur son habileté; mais je ne la félicite certainement pas sur sa force, ni sur sa sincérité.

Je dis encore que l'administration est faible, parce que ceux qui la supportent n'ont de confiance que dans une partie du cabinet. Il est impossible que la plus grande partie des membres qui siègent à droite n'ait la moindre confiance dans ceux des membres de l'administration qui sont élus pour le Bas-Canada. Cela est absolument impossible. Non seulement les honorables membres pour le Bas-Canada, n'ont pas la confiance de leur propre partisans, ils ne jouissent même pas de leur respect. Lorsque l'honorable président du conseil a parlé, il y a un instant, en réponse aux interpellations de l'honorable membre pour la cité de Québec, je n'ai pas pu entendre l'honorable président du conseil, à cause des conversations que tenaient à voix haute ses amis, je veux dire ses partisans autour de lui. Ces honorables messieurs n'ont pas même eu la bienséance de paraître écouter leur premier ministre; tandis que nous, nous fusions tous nos efforts pour l'entendre. Eh bien, ces honorables membres de l'administration qui n'ont pas la confiance, qui n'ont pas même le respect de leurs partisans, représentent-ils quelque chose dans la pays? Peuvent-ils se consoler en songeant qu'ils représentent leurs concitoyens? Cette question me fournira l'occasion de répondre aux remarques et aux commentaires triomphants de l'honorable membre pour Leeds.

L'honorable membre pour Leeds, qui a une prédilection particulière pour tous les sujets qu'il ne connaît pas; l'honorable membre pour Leeds nous a cités comme deux mimales, comme deux grandes victoires, l'élection des Trois-Rivières et celle de Dorchester. Je ne crois pas d'abord, que l'on soit bien sérieux quand on parle de l'élection des Trois-Rivières, comme d'un triomphe. Pour qu'une élection signifie quelque chose, il faut ce me semble, qu'elle augmente la force numérique d'un parti au moins d'une voix, ou qu'elle révèle quel-

que grand fait politique jusqu'alors inconnu. Quand on sait quels ont été les prédécesseurs de l'honorable président du conseil dans la représentation de la ville des Trois-Rivières; on voit du premier coup, que l'administration n'a rien gagné numériquement par cette élection. On voit que l'honorable premier ministre ne représente pas plus ses compatriotes qu'il ne les représentait auparavant. Cela n'a donc rien ajouté, ni à la force numérique, ni à la force morale de l'administration. Il n'y a dans cela, qu'un honorable premier ministre, qui après avoir frappé à la porte du grand comté de Richelieu, après avoir frappé à la porte du grand comté de Montréal, et tout cela en vain, entre enfin par un bien petit trou, et dit tout joyeux: *voilà!* (Rires et applaudissements.)

Que l'honorable premier ministre songe à ses prédécesseurs, qu'il parcourre son arbre généalogique, il ne sera pas longtemps sans trouver un honorable personnage, qui pendant quelque temps eut une envie immodérée d'élever l'honorable premier ministre plus haut qu'il n'aurait fallu pour sa santé. (Écoutez!) Et s'il veut savoir les titres de la ville qu'il représente, qu'il feuilletonne un journal fondé par lui, protégé par lui, et souvent même rédigé par lui; et il trouvera que le nom de *bourg pourri*, est encore un des plus beaux que l'on ait appliqués à la fameuse petite ville.

Mais venons en à l'élection de Dorchester. L'élection de Dorchester a fait de bruit; beaucoup de bruit. C'était, disaient-ils, le signal d'une réaction qui devait entraîner à la suite du solliciteur-général, tous les membres du district de Québec. L'histoire de cette fameuse élection, est tout entière dans l'adresse du solliciteur-général à ses électeurs. Si l'honorable solliciteur-général, et si la chambre veulent bien me le permettre, je vais lire quelques passages de cette adresse.

D'abord l'honorable candidat dit qu'il a plu à l'administration de le nommer solliciteur-général. Voici une idée neuve en fait de gouvernement responsable. Si l'on se rappelle bien la fameuse crise ministérielle; la grande accusation portée contre les ex-ministres, était qu'ils réclamaient le patronage en entier. Mais ils n'ont jamais été jusqu'à prétendre nommer eux-mêmes aux emplois, dans le langage officiel du moins, ils ont conservé intacte la prérogative de la couronne.

Le jeune membre pour le comté de Québec, me permettra de faire observer que son défaut d'expérience est la cause qu'il confond les théories avec les faits.

M. Chauveau.—Très bien c'est précisément cela. L'honorable solliciteur-général lorsqu'on s'adresse officiellement à ses électeurs, doit employer le langage de la théorie ou non? Le langage officiel doit-il respecter ou ne pas respecter les fictions constitutionnelles?

Plus loin l'honorable solliciteur-général dit: "Je suis lié à l'administration; c'est vrai; mais vous savez que d'après les principes de gouvernement admis et mis en pratique il n'existe pas de plus grande garantie pour les droits du peuple." Et plus loin encore: "Si je donne mon appui à l'administration c'est que je suis convaincu que le gouvernement est administré d'après les vrais principes de responsabilité, et aussi dans l'intérêt de mes compatriotes; s'il y avait quelque acte qui me prouvât le contraire, de ce moment cessent mes liaisons avec l'administration. Mon pays avant tout; voilà ma devise; c'est mon devoir d'en agir ainsi, je le dois à moi-même, je le dois encore à de nombreux amis, à de brillants jeunes canadiens, pleins de sentiments patriotiques, qui aujourd'hui secondent ma candidature." Allons donc! nous trouverons plus loin quelque chose à l'adresse de ces brillants jeunes canadiens. Mais les membres de l'administration n'ont-ils pas été édités du ton que prenait leur solliciteur-général? Lui-même donne le secret de son élection. Ce n'est pas parce qu'il appartient à l'administration; c'est qu'il appartient à l'administration qu'il a été élu. Je suis lié avec l'administration, c'est vrai; mais si vous savez comme je vais l'améliorer cette administration; si vous savez comme je vais mettre tous ces gens à la raison; et comme je suis très possible que je n'y réussisse pas; (car sa confiance dans ses collègues est si grande qu'il a cru devoir prévoir le cas d'une rupture.) Eh bien! alors, tout sera fini. *Après tout, mon pays avant tout!*

Mais continuons, voici ce qui doit achever de charmer ses collègues: "S'il est des noms chers au pays, qui sont maintenus hors du pouvoir, espérons qu'ils y trouveront leur place; mais que notre origine ne se refuse point à prendre part au gouvernement." Le nombre des ministres devait être augmenté; quelques nouveaux noms devaient être obtenus en place dans l'administration au moment où on la complétait? Que pensent les honorables membres du cabinet des espérances de leur ancien solliciteur?

Mais revenons à nos jeunes canadiens. Voyons quelles espérances on fait braver aux yeux de ces brillants jeunes gens: "Soyez-vous, leur dit-on, que c'est à un canadien-français que l'on donne cette place; que dans l'exercice de ses devoirs il peut-être utile à ses concitoyens; que depuis longtemps, l'on se plaint que notre origine n'a point sa part des emplois publics, et qu'on ne l'a bonne grâce de crier, si l'on refuse de prendre ce que le gouvernement nous offre, si l'on refuse d'accepter les charges les plus importantes et les plus honorables; surtout lorsque vous avez les meilleures garanties de patriotisme et de fidélité de la part de ceux qui les remplissent." Sans doute qu'il y a présent en ne sera pas une chose suspecte d'appartenir à l'administration. C'est non seulement fort bien fait, d'accepter des situations, c'est même un impérieux devoir. Voilà de quoi calmer les plus scrupuleuses consciences.

Quant à ceux qui ne sont pas scrupuleux, ils n'ont qu'à demander. Je n'objecte nullement à cela M. l'Orateur. Il est juste, il est correct, il est parfaitement dans l'ordre qu'un solliciteur-général soit bienveillant envers les solliciteurs particuliers.

Encore un mot, et comme c'est le grand cheval de bataille de l'adresse aux électeurs de Dorchester, ce sera aussi la meilleure explication de l'élection de Dorchester. "Je dois enfin vous dire, s'écrie on finissant, je solliciteur-général, je dois enfin vous dire que je suis décidément opposé aux taxes, persuadé que je suis que notre population est trop pauvre pour pouvoir les supporter."

Je ne ferai sur ce dernier paragraphe aucun commentaire. Il est évident d'avance. L'honorable membre pour le comté d'Essex, a fait justice de

cette étrange prétention pour un ministre, de supporter un gouvernement sans aucune espèce de taxes. Je suis heureux que ce soit le moteur de l'adresse, le champion du ministère qui à son insu, ait donné une leçon au nouveau solliciteur-général, et si la leçon est un peu sévère, j'en suis flatté; mais ce n'est pas ma faute. J'ai pris la phrase en note, la voici:

"It is nonsense to shudder and recoil at the idea of taxation, and that man who is opposed to a moderate and liberal scheme of taxation for the benefit of the country, is not the patriotic man he perhaps fancies himself to be."

Voilà, M. l'Orateur, voilà les moyens qui ont emporté le comté de Dorchester; voilà les espérances qu'on a données; voilà les déceptions, voilà comme diraient les honorables membres du Haut-Canada; voilà le *humbly* auquel on a eu recours. On a réussi. Je n'en dirai pas d'avantage.

Je résume sur ce point, et je crois avoir plus qu'en commençant, à présent que je l'ai prouvé, le droit de dire que l'administration numériquement n'est pas aussi forte qu'elle le paraît, quoiqu'en fait de moralité elle est faible et très faible, et que si quelques localités doivent à lord Metcalfe beaucoup de reconnaissance pour sa générosité et sa philanthropie, le pays ne lui doit aucune reconnaissance quelconque pour lui avoir légué une telle administration.

Mais le pays est tranquille, tout est paisible, on est donc satisfait! Tout est paisible grand Dieu! Tout est paisible! Oui ceux-là sont paisibles que les balles et les poignards ont rendu paisibles! Ceux-là dorment, et l'administration interpellée sur ces faits dort comme eux. L'honorable membre pour la ville des Trois-Rivières a eu l'imprudence (car quel qu'expérience que l'on ait, on commet des imprudences à tout âge (écoutez!) l'honorable membre pour la ville des Trois-Rivières a commis l'imprudence de faire allusion aux élections de lord Sydenham, aux élections faites à coups de bâton. Et lorsque j'ai pris la liberté d'interrompre l'honorable membre, de lui demander comment se font les élections à présent; que m'a-t-il répondu? Il m'a donné une leçon d'étiquette parlementaire pour laquelle lui offre mes plus sincères remerciements, et il a dit qu'il répondrait une autre fois. Je me flatte qu'il répondra mieux que M. le procureur-général l'année dernière; qu'il ne nous dira pas: je ne sais rien officiellement. Messieurs, les balles sillent à vos oreilles, les coups de bâton pleuvent presque sur votre dos; mais nous, nous ne savons rien officiellement! Il y a un autre honorable membre, qui a dit que le pays était tranquille, parfaitement paisible. C'est l'honorable membre pour Leeds; et lorsque j'ai aussi pris la liberté d'interrompre l'honorable membre, quand j'ai jeté le nom de Montréal... que nous a-t-il dit? Horreur! Il nous a dit que c'était la destinée de Montréal; que Montréal était une tache rouge, une tache de sang (écoutez.)

Certes l'honorable membre pour Leeds, entre tous les honorables membres de cette chambre, est le seul qui ait le droit de parler ainsi; il est le seul à qui soit donné de distribuer de telles décorations. Montréal est une tache rouge, dites-vous! Oh! l'honorable membre ne parle jamais sur de tels sujets sans être sûr de ce qu'il dit. C'est de science certaine que l'honorable membre peut nous dire de quelle couleur Montréal est marqué sur les cartes et les plans des ténébreuses associations, dont il est l'organisateur et le secrétaire (vive sensation écoutez! écoutez!)

Je passe maintenant à un autre paragraphe du discours, paragraphe auquel l'état de tranquillité et de paix profonde, dont nous jouissons selon les honorables membres, donne assurément beaucoup de relief. C'est le paragraphe où l'on nous apprend qu'il est très possible que nous ayons la guerre avec les Etats-Unis d'Amérique. Ce paragraphe est suivi d'un autre paragraphe où l'on nous annonce les réponses de Sa Majesté aux différentes adresses de cette chambre. Dieu veuille que la réponse à l'une de ces adresses soit favorable, que nous puissions dire à nos constituants: fils des héros de Chateauguay, la langue de Sallabury nous est rendue!

Et cependant si certaines prévisions émises dans le journal fondé, patronisé, encouragé, (une voix.) Et rédigé! M. Chauveau.—Oui, et rédigé par l'honorable président du conseil, étaient vraies! Si parce que nous n'avons pas voulu suivre en tout l'honorable président du conseil, on allait dire à mes compatriotes: vous n'avez votre langue que lorsque vous serez bons enfants!... J'aurais désiré, M. l'Orateur, dans un moment où l'on nous érie la guerre, qu'on eût donné au pays quelques garanties pour le redressement de ses griefs. Je ne sais pas s'il était bien prudent, bien convenable, bien diplomatique, pour les ministres d'une colonie, de faire à ce sujet des assertions semblables à celle qui contient le discours de Son Excellence l'Administrateur de la Province; dans mon humble opinion, quelque respect que j'ai pour les éminentes qualifications de ces honorables messieurs, j'ai quelque peine à les prendre pour des Peul ou des Guizot; mais enfin, cela est l'affaire du gouvernement métropolitain; c'est à lui que l'administrateur devra rendre compte de son langage; mais puisqu'elle a jugé à propos de tenir un tel langage, l'administrateur aurait dû l'accompagner de ce qui aurait pu rallier dans un tel moment l'honneur de tous les partis et de toutes les origines autour du drapeau Britannique.

Il serait temps aujourd'hui qu'on voit les funestes effets, il semblerait que le gouvernement métropolitain comprit; et personne ne pouvant mieux le lui faire comprendre que notre gouvernement provincial combien il foment le système d'injustice et de vexations que l'on suit dans cette colonie. C'est ce système qui compromet l'union avec la mère-patrie; c'est l'injustice des gouvernements au dedans qui fait leurs faiblesses au dehors. Ce système n'est pas nouveau. Mais il a redoublé de rigueur et d'absurdité à la suite d'événements malheureux qui en étaient le résultat. On s'en est pris au pays. On a établi dans ce pays l'iniquité la plus monstrueuse; iniquité politique, iniquité morale, iniquité matérielle. Iniquité politique, M. l'Orateur; dans ce siècle où le pouvoir politique est un droit inhérent à tous; dans ce siècle où le monde se gouverne par la pensée et par l'intelligence; c'est insulter pour ainsi dire l'intelligence d'une population, que de lui refuser sa part du pouvoir politique. Avons-nous la nôtre, lorsque le tiers de la population du pays élit la moitié des représentants du peuple? Avons-nous notre part lorsque la population française du Bas-Canada n'a pas plus d'un quart des voix dans cette chambre? Iniquité morale; l'exclusion de la langue d'un peuple, est une grave atteinte à son existence morale; puisque la langue est l'expression des mœurs. Iniquité matérielle. On a jeté sur nous une dette immense que nous n'avions point contracté, et sans égard à cette injustice, on a cru que cela ne suffisait pas; on a donné à une partie de la province chaque année depuis l'union les deux tiers, quelquefois les trois quarts de l'univers public pour des améliorations locales. L'acte de la réunion des

Canada qui contenait toutes ces iniquités de tous genres, ou qui a été la source était considéré comme une punition pour les événements de 37 et 38. Aujourd'hui, M. l'Orateur, que l'on pardonne à tous ceux qui ont pris part à ces événements, ne serait-il pas temps de pardonner au pays qui lui, n'a pas été coupable? (Très bien! très bien!)

On a pardonné à l'honorable et vénérable président du conseil. M. Viger se lève avec beaucoup de vivacité. Il ne peut souffrir que l'honorable membre pour le comté de Québec, fasse de pareilles assertions. Lui, M. Viger ne pouvait pas laisser dire qu'on lui avait pardonné, car il prétendait bien n'avoir jamais été coupable. Ici l'honorable président du conseil raconte l'histoire de son emprisonnement, etc.

M. Chauveau.—A la bonne heure; si l'honorable président du conseil ne veut pas que je dise qu'on lui a pardonné, je dirai qu'on l'a amnistié, qu'on a fait semblant de lui pardonner; et je crois que je serai plus correct encore, si je dis qu'on l'a chassé de prison. (Rires et cris de écoutez!) Mais est-il mieux ou on l'a mis? Eh bien! toujours est-il vrai qu'on a cessé de l'inquiéter. On a pardonné aux hommes, M. l'Orateur, mais on n'a pas encore pardonné au pays.

Il y a un autre homme célèbre, beaucoup plus célèbre que l'honorable président du conseil, à qui l'on a pardonné. Celui-là est à Montréal maintenant, et il peut faire entendre dans cette ville, cette voix éloquent qu'enfant, j'ai entendue, et qui vibre encore dans mon âme, comme la voix même de la patrie. (Très bien.) On a pardonné à un autre honorable personnage qui est ici dans cette chambre. C'est l'honorable membre pour le comté de Richelieu.

M. Nelson.—On ne m'a pas plus pardonné qu'à M. Viger. M. Chauveau.—Assurément que l'honorable membre a droit de réclamer contre cette expression, mais enfin on cessé de l'inquiéter. On a aussi mis en liberté ceux qu'on avait déportés? On a pardonné aux hommes; n'est-il pas temps et grand temps de pardonner au pays? (Très bien! très bien!)

L'Orateur développe ensuite cette considération, et prenant pour point de départ l'état de faiblesse dans lequel on a jeté le pays, pour donner violemment l'ascendant à une race sur l'autre, il démontre que non seulement cet état de choses est funeste aux intérêts bien entendus de la mère patrie; mais qu'environ ceux qui dans la colonie, combattent pour cet état de choses sont les premiers à en souffrir. Il cite pour exemple les nouvelles lois impériales sur les créoles. Si le pays n'obtient point une compensation à ces lois, la connexion avec la mère patrie est un marché de dupes. C'est un système particulier par lequel on se protègeait à nos dépens, sans nous protéger aucunement. Pour obtenir du gouvernement métropolitain une compensation comme il en faudrait une, il faudrait que nous eussions la force et l'unité d'action des anciennes colonies anglaises. Mais si nous sommes divisés et subdivisés en toutes sortes de catégories haineuses et jalouses, à qui la faute? si non à ceux qui ont toujours voulu dans le pays, avoir une condition d'existence différente de celle de la masse des anciens colons? Mais par une rétribution assez équitable, ce sera précisément cette partie choyée et favorisée de la population qui souffrira le plus du changement, car c'est elle qui a l'intérêt mercantile au main.

Revenant au paragraphe de l'adresse contre lequel on a proposé un amendement, M. Chauveau dit qu'il ne donnerait pas un tel vote d'approbation à aucune administration; même à celle qu'il admirerait le plus. Il est absurde de dire qu'une administration en toute occasion a mérité la plus grande reconnaissance, l'approbation la plus positive. Pour donner un tel éloge, il faudrait avoir un ange pour administrateur; il faudrait une administration toute composée d'anges, et si j'étais forcé, M. l'Orateur, de faire du lord Metcalfe ou de ses derniers conseillers, autres chose que des hommes, je n'en ferais certainement pas des anges!

M. G. McDonald de Dundas, espérait que l'on corrigerait les défauts du bill des taxes, qui avait fait un tort considérable au ministère dans son comté. Le bill des municipalités avait besoin d'amendements; mais il espérait qu'on ne toucherait pas le bill des écoles sans nécessité.

M. le Dr. Nelson se leva et adressa quelques paroles à la chambre. M. J. S. MacDonald, (de Glengary) dit qu'avant de voter sur l'amendement en considération il désirait donner quelques explications au sujet de son vote de la dernière session, pour une adresse de félicitation à lord Metcalfe sur son élévation à la Pairie. En votant pour l'amendement devant la chambre, il pourrait paraître inconsistant. Mais on doit se rappeler que lors de son vote l'année dernière, il avait fait l'observation qu'il croyait que la reine donnait cette faveur à lord Metcalfe, pour ses services dans les Indes, et non pour son administration en Canada. L'hon. solliciteur-général du Haut-Canada, débâtit lui-même qu'il n'y avait rien de politique dans cette adresse. C'est dans cette conviction qu'il avait donné son vote. L'hon. membre pour Dundas a parlé de l'association de la réforme, et de son influence, mais il s'est bien gardé de faire allusion aux adresses enflammatoires aux efforts continus du gouvernement pour égarer le peuple, ni à cet engin puissant appelé *patronage*, ni à la nomination d'officiers rapporteurs partisans, ni à toutes les autres causes qui avaient influencé les élections du Haut-Canada.

On a parlé beaucoup de l'état de l'opinion publique dans le Haut-Canada, et l'on a dit qu'il se faisait une forte réaction en faveur du ministère. Il protestait contre de telles assertions, et il désirait de donner des preuves à leur appui. Il demandait quel était le comté du Haut-Canada, ayant un représentant libéral qui aurait élu l'hon. inspecteur-général? Cet hon. monsieur fut plusieurs mois sans pouvoir trouver de comté même parmi les torys. Malgré tous les efforts qu'avait faits le gouvernement, douze comtés du Haut-Canada avaient choisi des membres libéraux. A bien considérer, il n'a pas plus de la moitié du Haut-Canada qui soit en faveur du ministère. Il demandait au membre pour Essex comment il a pu remporter son élection, et ce n'est en se faisant l'aveu des principes reconnus par l'ex-ministère? avec lequel il avait voté à Kingston, et en faveur de quels

L'hon. membre avait été élu par une forte majorité opposée aux vœux de sir Charles Metcalfe. M. McDonald répéta quelques observations au sujet de l'élection du Col. Prince; mais celui-ci se leva et dit que c'était faux.

L'Orateur appela l'hon. membre à l'ordre. Le Col. Prince dit: Je ne me retracterai pas. L'Orateur en appela alors à la chambre. M. Dwyer demanda au Col. Prince s'il refusait de se retracter, malgré la décision de l'Orateur. Le Col. Prince s'excusa alors et dit qu'il faisait apologie à la chambre, mais à la chambre soulevée. M. McDonald dit alors qu'il était satisfait d'entendre le col. Prince faire apologie pour les termes dont il s'était servi. Quant à la vérité de son assertion, il saura s'en souvenir en temps et lieu. Quand à ce qu'on disait de la réaction il croyait que dans son comté il y avait une réaction contre le ministère. Il termina, en disant qu'il voterait pour la résolution du col. Prince, si elle ne tendait qu'à exprimer les regrets de la chambre sur la maladie de lord Metcalfe, mais que pour dire qu'il avait mérité en toute occasion toute la reconnaissance du peuple du Canada, c'est ce qu'il ne pouvait faire.

M. Price fit ensuite un excellent discours, pendant lequel il fut applaudi à plusieurs reprises; après quoi les résolutions du Col. Prince furent votées par la chambre.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 27 MARS, 1846.

MARDI SOIR.—A propos de l'élection contestée d'Oxford, un long débat a eu lieu, dans lequel l'illégalité et l'immoralité politique du cabinet a brillé dans tout son jour. Après les affaires de routine, M. Smith de Frontenac, proposa de dissoudre le comité de l'élection d'Oxford, vu qu'après s'être réuni pendant trois jours consécutifs, il n'avait pu encore former un quorum, trois des membres du dit comité étant absents, MM. Bertrand, Lacoste et Dickson. Cette proposition souleva d'assez longs débats. Mais tout se réduisit à savoir si les membres absents du comité, étaient *inévitablement* absents: MM. Aylwin, Baldwin, Sherwood, Roblin, Prince, Chauveau, Williams, Dwyer, La Fontaine, Christie, Hall, parlèrent sur la question. Les uns prétendirent qu'il y aurait de trop grands inconvénients à retarder de jour en jour jusqu'à l'arrivée des membres; les autres qu'un comité ne pouvait être notifié de ce changement. Enfin, après de longues discussions la considération de cette question fut remise, sur la motion de M. Hall, à Jeudi.

JEUDI SOIR.—Après un débat d'une couple d'heures, auquel prirent part MM. La Fontaine, Baldwin, Drummond, Chabot, Lacoste Williams, M. Chalmers fit motion que la discussion de cette question fut encore remise à Lundi prochain; sur cette motion, il y eut une division de 34 contre 34 et l'Orateur donna sa voix prépondérante pour la motion. Maintenant, il n'est qu'une opinion parmi les hommes de loi au sujet de la clause citée de l'acte, qui régle les élections contestées, le cas prévu par cette clause est certainement celui de mort ou autre cause *inévitables*, et non une absence momentanée mais on comprend que, sous le régime actuel, l'esprit ne vivifie pas plus les lois, qu'il ne vivifie les corps *sans ame* étendus dans les fauteuils de la *Tribune*.

Tout cela prouve leur faiblesse morale. Ils font de toutes les questions une question ministérielle, sans respect pour les droits individuels ou collectifs des parties. Dans cette affaire de l'élection d'Oxford, malgré tous leurs efforts, ils ne réussirent pas, car M. Lacoste un des membres absents a pris son siège avant hier; nous espérons que la semaine prochaine le comité fera son rapport et il n'y a aucun doute que ce rapport sera favorable à M. Hinks, qu'on a jusqu'à aujourd'hui privé de son siège.

Mardi, l'administrateur a transmis à l'Assemblée législative, copies de plusieurs dépêches du secrétaire colonial, renfermant les réponses de Sa Majesté la reine aux adresses qui lui ont été envoyées par la chambre dans la dernière session. Une de ces dépêches surtout était attendue avec anxiété; c'est celle qui se rapporte à l'adresse concernant l'usage de la langue française dans les records législatifs. La lettre de M. Gladstone nous dit que Sa Majesté est portée à écouter la demande contenue dans l'adresse, et qu'elle autorise l'administrateur à communiquer cette intention aux corps législatifs à l'ouverture de la session! M. Gladstone désire que ce changement se fasse au commencement de la session. Voilà un moment très important à l'acte d'union. Mais pour que cette disposition récente pût être mise en pratique, il faudrait avoir un orateur qui parlât les deux langues.

Dans cette dépêche les autorités impériales se montrent d'une grande libéralité en refusant d'entraver la concurrence qui existe aujourd'hui entre la route du St-Laurent et celles des Etats-Unis.

Hier soir, M. Malcolm Cameron a donné avis, qu'aujourd'hui il ferait motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement le priant de communiquer à cette honorable chambre copies de toutes espèces de correspondances qui peuvent avoir lieu entre quelques membres de l'Écclésiastique avant ou depuis le départ de Lord Metcalfe, et des personnes en dehors de l'administration, au sujet de la reconstruction du cabinet actuel. S'il y a eu quelque chose de la sorte, il est grand temps que le Parlement en soit informé. Nous ne comprenons pas le silence des membres de ce cabinet à toutes les interpellations qui leur ont été faites à ce sujet, autrement que comme une admission de la chose ou au moins comme une grande peur de la part de certains d'entre eux de voir toutes leurs sordides menées mises à jour. Si votre curiosité est piquée, M. Viger, consolez-vous; vous ne perdez rien pour attendre.

Nous sommes forcés de remettre au prochain Nos plumeaux articles éditoriaux, et le long des débats publiés aujourd'hui.